Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Additif sanitaire tout bleu pour toilettes de camping

Date d´édition	21.08.2023
Date d'exécution	06.05.2023
Version	1.3 (fr)
remplace la version de	05.05.2021 (1.2)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation	Additif sanitaire tout bleu pour toilettes de camping
Art-Nr.	62083
UFI	S0V7-M0DA-400A-S3G9

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange
Produits de nettoyage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
Reimo Reisemobil-Center GmbH
Boschring 10
D-63329 Egelsbach
Téléphone 06150 8662-175
Télécopie 06150 8662-177
E-mail sekretariat@reimo.com
Site web www.reimo.com

Service responsable de l´information:
Téléphone 06150 8662-175

Producteur

1.4 Numéro d'appel d'urgence

sekretariat@reimo.com	06150 8662-175
	Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Procédure de classification
Eye Irrit. 2, H319	

Consignes en cas de risques pour la santé
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Remarque
Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques

GHS07

Mention d'avertissement
Attention

Mentions de danger
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges
EUH208 Contient du linalol. Peut produire une réaction allergique.

Autre étiquetage
LINALOOL (CAS 78-70-6)
PARFUM

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB
Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux

n°CAS	N°CE	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
10043-52-4	233-140-8	chlorure de calcium	< 40 pds %	Eye Irrit. 2; H319	ATE(voie orale): > 2000 mg/kg ATE(voie cutanée): > 5000 mg/kg
78-70-6	201-134-4	linalol	> 0.1 < 1 pds %	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1B; H317	

Numéro d'enregistrement REACH	Nom de la substance
01-2119494219-28-XXXX	chlorure de calcium

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

* 4.1 Description des premiers secours

* **Remarques générales**
Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.
Consultez un médecin si les symptômes apparaissent et / ou persistent.

En cas d'inhalation
Veiller à un apport d'air frais.

* **Après contact avec la peau**
Se laver immédiatement avec:
Eau
en cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux
En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.
Enlever les lentilles de contact.

En cas d'ingestion
Rincer la bouche abondamment à l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Extincteur à sec
Dioxyde de carbone (CO_2)
eau pulvérisée

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux
En cas de décomposition thermique, formation possible de substances toxiques.
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO_2)

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d´incendie
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Informations complémentaires

Le produit lui-même n'est pas combustible.
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec les yeux et la peau.
Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de déversement accidentel dans des eaux ou égouts, prévenir les autorités compétentes.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.
Matière appropriée pour recueillir le produit:
Sable
Sciure de bois
Liant universel
Kieselguhr
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Evacuation: voir rubrique 13
Protection individuelle: voir rubrique 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Éviter tout contact prolongé/répété avec la peau.
Éviter le contact avec les yeux.
Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.
Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.
Éviter de:
Contact avec les yeux
Contact avec la peau

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.
Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.
ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients
Respecter les dispositions de la législation sur l'eau.
Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.
Conserver le récipient bien fermé.

Classe de stockage
12 liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

Autres indications relatives aux conditions de stockage
Stocker dans des conteneurs scellés frais et sec.
Conserver entre -20 et 40 °C.
durée de stockage : >24 mois

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

DNEL salarié

n°CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
10043-52-4	chlorure de calcium	5 mg/m³	long terme par inhalation (local)	
10043-52-4	chlorure de calcium	10 mg/m³	aigu par inhalation (local)	

DNEL Consommateur

n°CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
10043-52-4	chlorure de calcium	2.5 mg/m³	long terme par inhalation (local)	
10043-52-4	chlorure de calcium	5 mg/m³	aigu par inhalation (local)	

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques pour éviter l'exposition
Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.

Protection individuelle

Protection yeux/visage
lunettes de protection

Protection des mains
Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Nitril, 0,4 mm, 60 min, 480 min. par exemple "Camatril Profi" (KCL GmbH, email: Vertrieb@kcl.de)
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.
Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

Protection corporelle:
vêtement de protection léger

Protection respiratoire
Avec une ventilation adéquate n'est pas nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique
liquide

Couleur
bleu

Odeur
caractéristique

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	Point de fusion < 0 °C		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 100 °C		
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair	non déterminé		
Température d'auto-inflammabilité			Le produit n'est pas auto-inflammable.
Température de décomposition			Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.
pH	dans l'état fourni env. 7 (20°C)	DIN 19261	
Viscosité	non déterminé		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau (20°C)		miscible en toutes proportions
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	23 hPa (50°C)	DIN 51640	
Densité et densité relative	env. 1 g/mL (20°C)		
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Propriétés explosives			Le produit n'est pas explosif.

Autres informations
voir fiche technique

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

* 10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5

Indications diverses
De façon générale, nous recommandons d'éviter le contact avec des réactifs fortement chimiques tels qu' acides, lessives alcalines, produits d'oxydation et de réduction.

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	n°CAS10043-52-4 chlorure de calcium DL50: > 2000 mg/kg Espèce Rat		
Toxicité dermique aiguë	n°CAS10043-52-4 chlorure de calcium DL50: > 5000 mg/kg Espèce Lapin		
Toxicité inhalatrice aiguë	non déterminé		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
non irritant.		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Irritant.		

Sensibilisation respiratoire

Estimation/classification
non sensibilisant; Cochon d'Inde

* **Sensibilisation cutanée**

* **Estimation/classification**
Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

	Valeur	Méthode	Résultat / Évaluation	Remarque
Mutagénicité in vitro/génotoxicité			Aucune preuve de génotoxicité.	

Cancerogénité

Données d'animaux

	Valeur	Méthode	Résultat / Évaluation	Remarque
Cancerogénité			Aucune preuve d'effets cancérogènes possibles.	

Toxicité pour la reproduction

Données d'animaux

	Valeur	Méthode	Résultat / Évaluation	Remarque
Toxicité pour la reproduction			Aucune preuve de toxicité pour la reproduction.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

STOT SE 1 et 2

Autres informations
Pas d'effet connu.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Autres informations
Pas d'effet connu.

Danger par aspiration

Remarque
Aucune classification en ce qui concerne une toxicité par aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Autres informations

Effet irritant sur les yeux, les muqueuses ou la peau possible.
Sensibilisation possible chez les personnes qui y sont prédisposées.
Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l’annexe XIII du règlement REACh.

* **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

12.7 Autres effets nocifs

* **Autres informations écotoxicologiques**

* **Informations complémentaires**
Les données écologiques pour le mélange ne sont pas disponibles.
Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

* **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Élimination appropriée / Produit
Élimination selon la loi "Kreislaufwirtschaftsgesetz (KrWG)".
D'où la distinction entre " déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les États fédéraux allemands.

Élimination appropriée / Emballage
Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.
Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

* **Remarque**
Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	-	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Aucune donnée disponible

* **Modes de transport**
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

* RUBRIQUE 16: Autres informations

* **Indications de changement**
* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

* **Abréviations et acronymes**
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).
Skin Irrit. 2: Irritation de la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1: Allergène cutané, Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Irritation des yeux, Catégorie 2
CAS: Chemical Abstracts Service
CLP: Classification, étiquetage et emballage
GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
ECHA: Agence européenne des produits chimiques
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
PBT: persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
SVHC: substance extrêmement préoccupante
vPvB: très persistantes et très bioaccumulables
DNEL: dose dérivée sans effet
ATE: Estimation de la toxicité aiguë
WGK: classe risque aquatique
Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

Références littéraires et sources importantes des données
Fiche technique du fournisseur.
European Chemicals Agency (ECHA)
Texte intégral des mentions de danger dans la section 3 (PAS de classification du mélange).

* **Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**
La classification du mélange a été effectuée selon la méthode de calcul du règlement CLP (1272/2008).
a été effectuée.

* **Indications de stage professionnel**
Voir fiche technique pour plus d'informations.

Indications diverses
Respecter la legislation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.
Les réglementations nationales particulières doivent être mises en œuvre indépendamment de chaque utilisateur!
Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation

des matières dangereuses.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

* **Indications de changement**

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente